

MONS

Le quartier Fariaux sera construit

234 appartements prévus. Le collège communal octroie le permis

C'était la dernière étape pour l'octroi du permis : ce jeudi, le collège communal a marqué son accord pour la construction de sept immeubles à appartements entre le chemin de la Procession et l'hôpital Ambroise Paré. 234 appartements ainsi que des parkings seront construits dans cette partie de la ville appelée quartier Fariaux.

Le projet du nouveau quartier Fariaux a franchi une étape décisive ce jeudi avec l'octroi par le collège PS-cdH du permis unique visant la construction de sept immeubles à appartements, la création de parkings souterrains et à l'air libre, de même que la création de voiries à la fois pour les piétons, cyclistes et les véhicules. « *Après plusieurs années de démarches, on peut se réjouir de l'aboutissement de ce dossier, commente le Premier échevin chargé de l'Urbanisme Nicolas Martin. Nous aurons des nouveaux logements de qualité dans un périmètre proche de la ville. Environ 500 personnes vivront dans ces nouveaux logements.* »

Ce futur quartier présente l'avantage de se situer près de grands axes routiers comme la chaussée du Rœux, l'avenue du Tir, et le chemin de la Procession. C'est sur cette zone d'aménagement communal concerté (ZACC 25) que le promoteur Delzelle, propriétaire d'une partie des terrains, a prévu



Une esquisse du futur quartier Fariaux. © Atelier C/s.a. Delzelle

de construire sept immeubles comprenant 234 appartements. Au niveau de la hauteur des immeubles, ces appartements seront répartis en rez + 2 + penthouse, ou rez + 3 + penthouse.

NOUVELLES VOIRIES

Les nouveaux aménagements prévus comprennent notamment : une liaison cyclo-piétonne reliant le quartier Fariaux au chemin de la Procession, une esplanade publique connectée à la rue des Pins, deux parkings à l'air libre pour un total de 101 places, l'élargissement de la rue des Pins,

ainsi que de la rue Fariaux, une piste cyclable vers l'avenue du Tir et enfin des aménagements paysagers autour d'un bassin de rétention d'eau. Il ne sera par contre pas possible aux voitures de traverser le quartier de part en part pour aller du chemin de la Procession à la rue Fariaux.

« *Les travaux d'égouttage du Trouillon Voûté ont été déterminants pour l'avancement de ce dossier, souligne Nicolas Martin, car précédemment des riverains notamment de la rue Valenciennaise étaient souvent victimes d'inondations.* »

L'égouttage du site sera complètement revu avec la pose d'un nouveau collecteur (diamètre 800 mm) qui rejoindra l'égouttage de la rue Valenciennaise.

Lors de la réunion d'information organisée par le promoteur en janvier 2015, ce projet intégrait une seconde phase avec la construction de six autres immeubles comprenant 208 logements. Mais cette seconde phase n'est pas à l'ordre du jour, précise-t-on à la Ville de Mons. Rien n'est prévu dans les prochaines années à ce propos. ●

CL.W.